

Association

L'**AIDV** a été fondée en 1985, par des juristes européens et américains, dans le but de créer un forum d'études et de débats sur les questions juridiques concernant la communauté viticole et le commerce du vin, à travers le monde.

L'**AIDV regroupe** aujourd'hui plus de 300 adhérents, individuels et institutionnels, originaires de 30 pays sur les cinq continents.

L'**AIDV** vise à **associer** les instances compétentes à ses travaux afin de les informer du droit vitivinicole dans d'autres pays et de contribuer ainsi à son évolution dans le sens d'une harmonisation sur le plan international.

Internationale

L'**AIDV** bénéficie du statut d'Observateur auprès de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (**OIV**) à Paris et participe ainsi aux travaux du groupe d'expert " Droit et Information du Consommateur ".

L'**AIDV** est Observateur auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (**OMPI**) à Genève et en suit les travaux qui touchent aux indications géographiques et aux marques.

L'**AIDV** suit également l'activité de nombreuses autres organisations vitivinicoles internationales spécialisées.

L'**AIDV** a des partenariats et des contacts privilégiés avec nombre de facultés de droit vitivinicole, comme Reims et Bordeaux en France, ainsi que dans d'autres pays, et soutient activement des travaux de recherches académiques et des étudiants.

Organisation non-gouvernementale internationale, l'**AIDV** intègre cependant les particularités des régions vinicoles du monde au travers de 4 sections spécialisées:

- la section européenne
- la section australasienne
- la section USA
- la section sud-américaine
- la section canadienne

de Juristes

L'**AIDV** compte parmi ses membres des avocats, des juges, des fonctionnaires, des notaires, des professeurs d'Université de droit, des étudiants, des dirigeants d'entreprises ou d'organisations professionnelles et des associations.

L'**AIDV** traite des questions de droit rural, de la propriété intellectuelle et de la contrefaçon, des contrats, du commerce, du droit économique et de la fraude, de la publicité, de l'environnement, de jurisprudence, de contentieux, d'arbitrage et de toutes autres questions juridiques appliquées au secteur de la vigne et du vin, de façon comparative et internationale.

du Droit de la Vigne et du Vin

Présente sur cinq continents, **la vigne couvre plus de 7,5 millions d'hectares*** de terres agricoles et induit une activité économique en forte progression au niveau mondial.

Issu de cette viticulture pérenne, le vin n'est pas considéré comme un produit agricole de base de par la forte diversité de ses origines géographiques ou variétales et en raison de ses modes d'élaboration ou d'élevage.

A la suite de la création d'une science œnologique au XIX^e siècle et au développement d'un vignoble mondial après la crise phylloxérique au XX^e siècle, un véritable droit spécifique de la vigne et du vin s'est mis en place, tant au niveau national, régional qu'international.

Au XXI^e siècle, plus de 104 millions d'hectolitres de vins, sur les 275 produits dans le monde, franchissent une frontière pour être consommés, ce qui représente un chiffre d'affaire mondial de plus de 28 milliards d'euros.*

Devenu mondial, le secteur de la vigne et du vin, a ainsi généré un droit spécifique qui l'environne et qui nécessite une expertise internationale assurée par l'**AIDV**, ses membres et son réseau.

* source OIV 2015

Conférences Internationales

Le droit de la vigne et du vin en débats



Au cœur des thématiques du secteur vitivinicole mondial

I - 1987 : Epernay – Champagne (France)

Comparaison des lois sur les vins aux Etats-Unis d'Amérique et dans l'Union Européenne

II - 1988 : Alba (Italie)

Comparaison des règlements de mise-en-bouteille au Domaine

III - 1989 : Stuttgart (Allemagne)

Responsabilités juridiques pour la production et la distribution des vins

IV - 1992: Napa Valley (USA)

Opportunités commerciales et Défis juridiques aux marchés viticoles internationaux

V - 1993 : Bordeaux (France)

Réforme de la Politique Vitivinicole de la Communauté Européenne

VI - 1994 : Suze la Rousse – Aix-Marseille (France)

Contrôles dans les secteurs viticoles

VII - 1995 : Barossa Valley (Australie)

Aspects juridiques de la distribution des vins

VIII - 1996 : Vérone (Italie)

Impact des traités bilatéraux et multilatéraux sur le commerce international du vin

IX - 1997 : Londres (Royaume Uni)

Médiations et Arbitrages

X - 1998 : Bruxelles (Belgique)

le vin : le produire, l'acheter et le boire

XI - 1999 : Lausanne (Suisse)

Les indications géographiques vitivinicoles et l'Accord ADPIC

XII - 2000 : Mayence (Allemagne)

Vin, communication et internet

XIII - 2001 – Logroño - La Rioja (Espagne)

Secteur vitivinicole, diversités des régimes nationaux

XIV - 2002 – Alba (Italie)

Traçabilité et contrôle dans le secteur vitivinicole

XV - 2003 – Bordeaux (France)

L'étiquetage et le commerce mondial du vin

XVI - 2004 – Reims - Champagne (France)

Conflit entre marques et Indications géographiques

XVII - 2004 – Seattle (USA)

Import – Export des boissons alcoolisées – Guide pratique

XVIII - 2005- Paris (France)

Etiquette universelle du vin ?

XIX - 2005 Melbourne (Australie)

La distribution internationale des vins

XX - 2006 Madrid (Espagne)

Obstacles à la production et à la vente des vins : identification et solutions juridiques

XXI - 2006 Porto (Portugal)

L'harmonisation globale du secteur : défi pour le 21^{ème} siècle

XXII - 2007 Paris (France)

Commerce du vin et questions de santé

XXIII - 2007 Martigny (Suisse)

Traités et protection des consommateurs

XXIV - 2008 Paris (France)

Actualités juridiques vitivinicoles

XXV - 2008 Cognac (France)

La réforme européenne et son impact sur les pays tiers

XXVI - 2009 Paris (France)

Etiquetage et propriété intellectuelle

XXVII - 2009 Trèves (Allemagne)

Actualités juridiques vitivinicoles

XXVIII - 2010 Suze-la-Rousse – Vallée du Rhône (France)

Principaux développements juridiques depuis la fondation de l'AIDV en 1985 et orientations futures

XXIX - 2011 Logroño – La Rioja (Espagne)

Accords entre producteurs et fournisseurs

XXX - 2012 Bento Gonçalves (Brésil)

La vitiviniculture durable

XXXI - 2013 Vienne (Autriche)

Le droit du vin et plus – quelles sont les tendances actuelles ?

XXXII - 2014 Beaune - Bourgogne (France)

Accès aux marchés internationaux dans le secteur du vin

XXXIII - 2015 Fira – Santorin (Grèce)

A marché mondial du vin, droit global du vin ?

XXXIV – 2016 Siena – Toscane (Italie)

Les outils juridiques pour la protection des opérateurs locaux dans un marché vitivinicole globalisé

XXXV – 2017 Bordeaux (France)

Le droit du vin en pratique :
respect des lois, négociations et règlements des différends

XXXVI – 2018 Napa Valley (Californie – USA)

La nature évolutive du droit vitivinicole
Changement climatique, (obstacles au) commerce international, partenariats, indications géographiques, aspects réglementaires et judiciaires

XXXVII – 2019 Vevey (Suisse)

le droit du vin pour une nouvelle génération

XXXVIII – 2020 Madère (Portugal)

L'approche juridique des problématiques du secteur vitivinicole mondial



par un réseau
professionnel spécialisé

Un site web, en anglais et en français,
pour suivre les activités de l'AIDV.

www.aidv.org

Une diffusion d'informations, réservée aux membres,
pour partager des actualités juridiques par e-mail :

AIDV Newsletter

Un groupe LinkedIn AIDV spécialisé
en droit de la vigne et du vin, ouvert à tous

[Linked in AIDV-IWLA Group](#)

A.I.D.V. / I.W.L.A.

35 rue de Monceau - 75008 PARIS – France

Tél. +33.(0)1.44.94.80.95

e-mail : contact@aidv.org

<http://www.aidv.org>